



Conseil d'établissement

Séance ordinaire du 26 mai 2015

Bibliothèque de l'école

19h00 à 21h00

Procès-verbal

Sont présents :

Poste	Nom	Groupe représenté
1-	Sylvie Demers	Parent
2-	Isabelle Jacques	Parent
3-	Catherine Mercier	Parent
4-	Geneviève Nichols	Parent
5-	Valérie Martinez	Parent
6-	Nathalie Rodrigue	Parent
1-	Nadine Guèvremont	Enseignante
2-	Dina Isabel Henriques	Enseignante
3-	Nathalie Huard	Enseignante
4-	Maude Verner	Enseignante
5-	Julie Beaupré	Représentante service de garde
6-	Cécile Tardif	Secrétaire et représentante du personnel de soutien

Sont également présents à la table du conseil :

- | | | |
|----|--------------------------|--------------------------------|
| 1- | Lison Montambeault | Directrice |
| 2- | Jean-Sébastien Provençal | Représentant comité de parents |
| 3- | Patrick Dorval | Représentant comité EHDA |

Sont absents :

- | | | |
|----|----------------|-------------------------------|
| 1- | François Lemay | Parent |
| 2- | Lise Légaré | Enseignante |
| 3- | Benoit Morin | Représentant de la communauté |
| 4- | Mario Crevier | Commissaire du quartier |

1 a). Présence et quorum

Le quorum étant atteint, la séance débute à 7h05.

1 b). Mot du commissaire

Le commissaire est absent. Mme Rodrigue, présidente du conseil d'établissement, parle de la consultation publique qui a eu lieu hier soir pour la construction de la nouvelle école. La salle était comble. Excellente présentation de M. Simon Leclair qui a parlé du processus menant au choix du terrain. Augmentation incroyable du nombre d'enfants dans Aylmer. Besoin d'une nouvelle école en 2017. Consensus à ce niveau. Citadins, avoisinant l'école, frustrés de ne pas avoir été consultés. Trafic et perte de tranquillité du quartier au cœur du problème. Intervention de M. Duggan qui dit avoir un nouveau terrain qui sera dévoilé le 12 juin prochain.

2. Questions du public

s/o

3. Adoption de l'ordre du jour

011 - CE
20150526 - 01

CONSIDÉRANT que Lison Montambeault, la directrice, en collaboration avec la présidente, Nathalie Rodrigue, ont élaboré un projet d'ordre du jour;

CONSIDÉRANT que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres;



EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Isabelle Jacques, appuyée par Cécile Tardif, il est résolu à l'unanimité;

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé pour la séance ordinaire du 26 mai 2015 du conseil d'établissement de l'école du Vieux-Verger en y apportant les modifications suivantes :

- Ajout d'un point à informations et suivis : ébauche du logo de l'école.

4.

Adoption du procès-verbal du 27 avril 2015

**011 - CE
20150526 - 02**

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 69 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 avril 2015 plus de six (6) heures avant la tenue de la présente séance;



EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Isabelle Jacques, appuyée par Geneviève Nichols, il est résolu à l'unanimité:

DE DISPENSER la secrétaire de procéder à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 avril 2015;

D'ADOPTER tel que déposé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 27 avril 2015 du conseil d'établissement de l'école du Vieux-Verger en n'y apportant aucune modification.

5.

Rapport aux représentants parents

5 a).

Comité de parents

Il y a eu une rencontre la semaine dernière. M. Provençal parle des incidents survenus à l'école Rapides-Deschênes où deux enfants ont été abordés par un automobiliste. Il y a plus de surveillance dans le secteur. Une lettre a circulé dans certaines écoles. Lettre d'appui dénonçant les mesures concernant l'augmentation du nombre d'élèves dans les classes. Une lettre type est disponible pour être signée par d'autres écoles. Décrochage scolaire - phase 3 : comment les directions d'école gèrent le décrochage. Discussion sur les listes scolaires et l'uniformité dans les écoles.

5 b).	Comité EHDAA
	<p>Monsieur Dorval dit qu'on y a discuté beaucoup du cadre budgétaire. La CSPO est en situation de surplus. La C.S. Des Draveurs est en déficit. Parleront lundi prochain des budgets des classes d'aide et des services qui seront offerts. Aucune plainte pour le transport adapté cette année. La politique des suivis pour les élèves HDAA est inégale dans chaque école. Enjeu pour certaines personnes autour de la table. Tous les enseignants devraient avoir un rappel par rapport aux communications à faire une fois par mois pour les enfants HDAA. Classe spécialisée au secondaire déménagera d'école. Le mandat pour un représentant du comité EHDAA sera dorénavant de deux ans.</p>
5 c).	OPP
	a) Rapport des activités
	<p>Mme Martinez tient à remercier Mme Montambeault d'avoir mis en candidature les membres de l'OPP pour le prix du bénévole de l'année. Est très fière de ce que l'OPP fait à l'école. La vente de garage aura lieu samedi prochain. Affiche sur Kijiji, annonce dans le bulletin d'Aylmer, grosse banderole sera affichée devant l'école. Petite table sera installée pour mousser Mabel's Labels. Une personne (organisatrice professionnelle) a offert de venir donner un atelier l'an prochain sur « la gestion de la famille sans perdre la tête. »</p>
6).	Informations et suivis
6 a).	Cour d'école
	<p>Mme Jacques nous annonce que notre projet d'embellissement de la cour d'école au MEESR fut accepté et que nous avons un chèque virtuel de 25 000 \$. Mme Montambeault fait circuler une lettre à cet effet. Budget complet pour compléter les travaux. Mme Jacques tient à remercier Mme Montambeault pour tout son travail et son soutien. Au dernier du conseil des commissaires, la motion pour l'appel d'offres n'a pu être votée et a été reportée au 10 juin. Mme Montambeault nous confirme qu'elle a eu une longue discussion avec M. Bouchard en ce sens aujourd'hui et qu'elle lui a envoyé aussi un long courriel.</p>

6 b).	35 ans et prix du commissaire
	<p>Le 17 juin en après-midi aura lieu la remise du prix du commissaire. Un élève par classe a été nommé pour son accomplissement global (pas juste ses résultats scolaires). Un élève par cycle a été choisi parmi ces élèves et un grand gagnant sera élu par le conseil des enseignants. Un certificat sera remis à tous les élèves méritants et un spécial à l'élève de l'année. Gérald Boileau, AVSEC de l'école, soulignera les 35 ans de l'école. Dix boîtes représentant les dix directions d'école avec, à l'intérieur, des anecdotes et les principales réalisations des directions. Volet de pommes de différentes couleurs par cycle sur laquelle chaque élève écrira son souhait pour les cinq prochaines années. Très simple. Arbre à planter cette journée-là par les élèves finissants, sinon le 19 juin, à la journée des finissants.</p>
6 c).	Souper de fin d'année
	<p>Il reste environ 450 \$ au budget du C.É. Il est décidé qu'on fera venir un traiteur et qu'on aura un petit goûter avant le dernier C.É. de l'année le 15 juin prochain. Contraintes alimentaires : allergie au gluten et une personne est végétarienne.</p>
6 d).	Ébauche du logo de l'école
	<p>Mme Geneviève Cazeault, parent d'une élève de l'école et graphiste de carrière, ébauche un nouveau logo pour les 35 ans de l'école. Mme Montambeault le dévoile. Il symbolise les trois grandes orientations de l'école. La pomme est l'emblème de Vieux-Verger. Les mains sont là pour rappeler les symboles de socialiser, de respecter, de coopérer, du lien d'appartenance à l'école, de donner, de recevoir et d'échanger. Quant au crayon, c'est pour rappeler les notions d'instruire, d'engagement, de curiosité et se tourner vers l'avenir puisqu'il devient une flèche vers la réussite et rappelle la devise de « Tous ensemble, visons plus haut ». Les membres donnent leurs commentaires sur le logo et en viennent à la conclusion qu'il devra retourner sur les planches à dessin.</p>
7.	Correspondance
	s/o.

8.	Travaux du conseil
8 a).	OPP
	○ Plan d'activités 2015-2016 et son budget
011 - CE 20150526 - 03	<p>PRÉAMBULE Mme Martinez nous soumet le plan d'activités de l'OPP : celui-ci inclut les montants demandés pour la prochaine année afin de compléter tous les projets, les campagnes de financement proposées ainsi que l'achat d'une machine à pop corn qui serait rentabilisée dans la première année et pourrait servir aussi au service de garde et aux enseignants. Permettrait de faire du maïs soufflé pour 300 personnes en une heure. Il ne resterait qu'à acheter les grains et le beurre. Montant de 1425 \$ en tout demandé.</p> <p>CONSIDÉRANT que l'OPP fait la promotion du projet éducatif (article 96,2 de la <i>LIP</i>), soit ici l'orientation 2 : <i>Nous offrons un milieu stimulant et sécurisant afin de cultiver, chez nos élèves, le respect de soi et d'autrui;</i></p> <p>CONSIDÉRANT que le C.É. désire organiser des services éducatifs autres que ceux prévus au régime pédagogique (art. 90 de la <i>LIP</i>);</p> <p>CONSIDÉRANT que l'article 94 de la <i>Loi sur l'instruction publique (LIP)</i> donne au conseil d'établissement de l'école du Vieux-Verger le pouvoir, au nom de la commission scolaire, de solliciter et recevoir toute somme d'argent par don, legs, subvention ou autres contributions bénévoles de toute personne ou de tout organisme public ou privé désirant soutenir financièrement les activités de l'école;</p> <div data-bbox="906 1262 1008 1339" style="text-align: center;"> </div> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Geneviève Nichols, appuyée par Isabelle Jacques, il est résolu à l'unanimité :</p> <p>D'ADOPTER le plan d'activités 2015-2016 et son budget dont copie est versée en annexe au présent procès-verbal (annexe 1) pour en faire partie intégrante.</p>
8 b).	Service de garde 2015-2016
	○ Activités et sorties éducatives
011 - CE 20150526 - 04	<p>PRÉAMBULE Mme Beaupré nous présente un tableau de ce qui est prévu pour l'an prochain. A tenté de diminuer les goûts des autobus pour les frais chargés aux parents. Plusieurs activités auront lieu à l'école.</p>

CONSIDÉRANT le point 2.2 des règlements du service de garde de notre école qui stipule qu'un tarif supplémentaire, en lien avec le coût réel, peut être exigé aux journées pédagogiques pour les enfants dont les parents les ont inscrits à cette activité;

CONSIDÉRANT que la proposition de Mme Lison Montambeault, la directrice, a été élaborée avec la participation des membres du personnel du service de garde;

CONSIDÉRANT que le service régulier sera offert aux parents des élèves ne participant pas aux activités spéciales si le nombre le permet, tel que stipulé dans la politique sur la contribution financière exigée des parents de la CSPO;

CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement peut exiger une contribution financière de la part des utilisateurs de ces services, conformément à l'article 91, 1^{er} par. de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, et que ces revenus, tout comme ces dépenses s'ajoutent au budget de l'école;



EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Maude Verner, appuyée par Dina Isabel Henriques, il est résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la programmation des activités de l'année scolaire 2015-2016 proposée par Madame Julie Beaupré, technicienne au service de garde, dont copie est jointe au présent procès-verbal (annexe 2) pour en faire partie intégrante et que soient réclamés aux parents qui choisiront d'inscrire leur enfant les frais encourus tel que stipulé à la programmation d'activités;

○ Règles de fonctionnement

011 - CE
20150526 - 05

PRÉAMBULE Un gros travail a été fait au niveau des phrases et de la présentation visuelle. Plusieurs points ont été ajoutés ou retravaillés.

CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement de l'école du Vieux-Verger doit approuver les règles de fonctionnement du service de garde, proposées par Madame Lison Montambeault, la directrice;

CONSIDÉRANT qu'une révision annuelle des règles de fonctionnement du service de garde est nécessaire;

CONSIDÉRANT que la proposition de la directrice a été élaborée avec la participation du personnel du service de garde;



EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Nadine Guèvremont, appuyée par Valérie Martinez, il est résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER les règles de fonctionnement 2015-2016 de l'école du Vieux-Verger, telles que proposées par Madame Lison Montambeault, la directrice, dont copie est versée en annexe au présent procès-verbal (annexe 3) pour en faire partie intégrante.

Demande de prolongation de 15 minutes à la rencontre

Il est 20 heures 55 minutes et une demande est faite pour pouvoir continuer la rencontre. Dina Isabel Henriques, appuyée de Isabelle Jacques, donne son approbation.

8 c).

Convention de gestion et de réussite éducative et son plan de lutte contre l'intimidation

011 - CE
20150526 - 06

PRÉAMBULE Document retravaillé de fond en comble l'an dernier. Trois objectifs pour les trois prochaines années. Plan de lutte inclus à même la convention de gestion. Les mesures mises en place commencent à porter fruit. Mme Montambeault décortique et explique les écrits et les résultats des différentes catégories.

CONSIDÉRANT l'article 209,2 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)* qui établit que : « La commission scolaire et le directeur conviennent annuellement, dans le cadre d'une convention de gestion et de réussite éducative, des mesures requises pour assurer l'atteinte des buts fixés et des objectifs mesurables prévus à la convention de partenariat conclue entre la commission scolaire et la ministre;



CONSIDÉRANT qu'un projet de la convention de gestion et de réussite éducative doit être soumis pour approbation au conseil d'établissement après consultation du personnel de l'établissement;

CONSIDÉRANT que la convention de gestion et de réussite éducative est établie en tenant compte du plan de réussite de l'établissement et de sa situation particulière;



EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Isabelle Jacques, appuyée par Valérie Martinez, il est résolu à l'unanimité par le conseil d'établissement :

D'APPROUVER la convention de gestion conclue entre la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais et l'école du Vieux-Verger pour l'année 2015-2016, dont copie est jointe au présent procès-verbal (annexe 4) pour en faire partie intégrante;

	Demande de prolongation de 15 minutes à la rencontre
	Il est 21 heures 12 minutes et une deuxième demande de prolongation est faite pour pouvoir continuer la rencontre. Isabelle Jacques, appuyée de Maude Verner, donne son approbation.
8 d).	Budget du C.É. restant
011 - CE 20150526 - 07	PRÉAMBULE Tel que déjà discuté plus tôt dans la soirée, le restant du budget servira à offrir un petit lunch et du vin aux membres du C.É. et de l'OPP.
	CONSIDÉRANT que l'article 66 de la <i>Loi sur l'instruction publique (LIP)</i> donne au conseil d'établissement le mandat d'adopter son budget annuel de fonctionnement;
	CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement doit voir à l'administration de son budget;
	CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement doit en rendre compte à la commission scolaire;
	
	EN CONSÉQUENCE , sur proposition de Sylvie Demers, appuyée par Nathalie Huard, il est résolu à l'unanimité :
	D'ADOPTER que le montant qui reste serve à payer les frais encourus pour la dernière rencontre du C.E. qui se tiendra le 15 juin 2015.
9.	Varia
	s/o
10.	Levée de l'assemblée
011 - CE 20150427 - 08	CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé et que le temps est dépassé;
	
	EN CONSÉQUENCE , sur proposition de Geneviève Nichols, appuyée par Maude Verner, il est résolu à l'unanimité :
	DE LEVER l'assemblée de la séance ordinaire à 21 h 29.

Nathalie Rodrigue
Présidente du conseil d'établissement

Le 26 mai 2015
Date

Lison Montambeault
Directrice

Le 26 mai 2015
Date